

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la Mairie des Martres de Veyre, mercredi 31 mars 2021 à 19 heures conformément aux convocations du 24 mars 2021.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 03 mars 2021 ; Participations 2021 des communes ; Compte administratif 2020 ; Compte de Gestion 2020 ; Affectation du résultat 2020 ; Budget Primitif 2021 ; Tarifs Ecoles/ALSH ; Questions et informations diverses

Séance du 31 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à 19 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie des Martres de Veyre, sous la Présidence de Madame Gloria DIALLO, Présidente.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 24 mars 2021.

Présents : Madame Gloria DIALLO, Madame Alexandra JARRIGE, Monsieur Grégory DESTOMBES, Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ JAURIAT, Madame Bernadette TROQUET, Monsieur Grégory ROURE, Madame Nadine VALLESPI

Absents : Monsieur Florian CATINOT

Excusés : Madame Adrienne LIBIOUL, Monsieur Pierre GIRAUD, Monsieur Pierre FERNAND, Monsieur Pascal PIGOT, Monsieur Pierre CRUEIZE, Madame Albane MATHIEU

Procurations : de Madame Adrienne LIBIOUL à Monsieur Yves CHAMBON, de Monsieur Pierre GIRAUD à Madame Gloria DIALLO, de Monsieur Pierre FERNAND à Monsieur Grégory DESTOMBES, de Monsieur Pascal PIGOT à Madame Gloria DIALLO, de Monsieur Pierre CRUEIZE à Monsieur Grégory ROURE, de Madame Albane MATHIEU à Madame Nadine VALLESPI

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory DESTOMBES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 MARS 2021

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2021/006 – PARTICIPATION 2021 DES COMMUNES :

Compte tenu des équilibres budgétaires prévisibles d'après le Débat d'Orientation Budgétaire, Madame la Présidente propose au comité de maintenir pour l'année 2021, la participation des communes adhérentes à 4,85 € par habitant.

Le montant de la participation de chacune des communes est le suivant :

Communes	Participation x nombre d'habitant			Montant 2021
	(population municipale au 01/01/2021)			
AUTHEZAT	4,85 €	X	679	3 293,15 €
LA SAUVETAT	4,85 €	X	720	3 492,00 €
LE CENDRE	4,85 €	X	5 426	26 316,10 €
LES MARTRES DE VEYRE	4,85 €	X	3 976	19 283,60 €
VEYRE-MONTON	4,85 €	X	3 542	17 178,70 €
TOTAL	4,85 €	X	14 343	69 563,55 €

soit au titre de la participation des communes pour 2021, 69 563,55 € de recette globale.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés le Comité :

- **approuve** le maintien de la participation pour l'année 2021

Délibération : publiée et/ou affichée le 07/04/2021

transmise au Préfet le 07/04/2021

2021/007 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

En application de l'article L 2121-14 du Code général des Collectivités territoriales, le Comité syndical doit élire un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Madame Nadine VALLESPI, élue présidente de séance, rapporte le compte administratif syndical de l'exercice 2020 pour le budget principal dressé par Madame Gloria DIALLO, présidente.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
<i>c/</i>	Libellé	B.P.2020	C.A.2020	B.P.2021
.002	Déficit de fonctionnement reporté			
.023	Virement à section d'investissem.	11 822,00		1 500,00
Ch.011	Charges à caractère général	40 940,00	29 362,84	62 059,40
Ch.012	Charges de personnel	41 140,00	35 647,29	38 600,00
Ch. 022	Dépenses imprévues	468,46		
Ch. 042	Op. d'ordre entre section	3 169,60	3 169,60	5 306,00
Ch.65	Charges de gestion courante	12 050,00	10 770,18	12 350,00
Ch. 067	Charges exceptionnelles	100,00		100,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		109 690,06	78 949,91	119 915,40
.002	Excédent de fonctionnement	29 470,06	29 470,06	27 415,40
Ch.042	Op. d'ordre entre section			2 000,00
Ch.74	Dotations, subventions et participat	73 010,00	69 563,55	75 500,00
Ch.75	Autres produits de gestion courant	7 210,00	7 331,70	15 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		109 690,06	106 365,31	119 915,40
	Déficit de fonctionnement 2020	-2 054,66		
	Excédent antérieur	29 470,06		
	Excédent global à affecter au BP 21 :	27 415,40		
	Report en Fonctionnement	27 415,40		
	c/ 1068 en Investissement			
SECTION D'INVESTISSEMENT				
<i>c/</i>	Libellé	B.P.2020	C.A.2020	B.P.2021
.001	Déficit antérieur			
Ch. 040	Travaux en régie			2 000,00
Ch. 020		10 000,00	1 393,80	32 460,00
Ch. 021		16 601,23	1 543,81	31 706,47
Ch. 023		14 098,85		
DEPENSES DE INVESTISSEMENT		40 700,08	2 937,61	66 166,47
Ch. 002	Excédent d'investissement reporté	24 508,48	24 508,48	36 960,47
Ch. 021	Virement de la section fonctionnem.	11 822,00		1 500,00
Ch. 040	Dotations aux amortissements	3 169,60	3 169,60	5 306,00
Ch. 10		300,00		
Ch. 13		900,00	12 220,00	22 400,00
RECETTES DE INVESTISSEMENT		40 700,08	39 898,08	66 166,47
	Excédent d'investissement 2020	12 451,99		
	Excédent antérieur reporté	24 508,48		
	Excédent global à reporter au BP 21	36 960,47		

Madame la Présidente ayant quitté la séance,

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés le Comité :

- **approuve** le compte administratif du syndicat pour l'exercice 2020 établi par Madame la Présidente

Délibération : publiée et/ou affichée le 07/04/2021

transmise au Préfet le 07/04/2021

2021/008 – COMPTE DE GESTION 2020

Le Compte de Gestion 2020, établi par Monsieur PÉTIGNY, receveur du Syndicat, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif, est soumis à l'approbation du comité.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés le Comité :

- **approuve** le compte de gestion du syndicat pour l'exercice 2020

Délibération : publiée et/ou affichée le 07/04/2021

transmise au Préfet le 07/04/2021

2020/009 – AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le compte administratif 2020 du budget principal présenté ce jour au Comité syndical,

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 / AFFECTATION DES RÉSULTATS			
FONCTIONNEMENT 2020		INVESTISSEMENT 2020	
Dépenses	78 949,91	Dépenses	2 937,61
Recettes	76 895,25	Recettes	15 389,60
Résultat 2020	- 2 054,66	Résultat 2020	12 451,99
Excédent reporté	29 470,06	Excédent antérieur reporté	24 508,48
Total à affecter	27 415,40	Total à reporter	36 960,47
A affecter au c/1068, Investissement 2020		Report investissement 2020	36 960,47
Report fonctionnement 2020	27 415,40		

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés le Comité :

- **reporte** l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal sans en affecter à l'investissement.

Délibération : publiée et/ou affichée le 07/04/2021

transmise au Préfet le 07/04/2021

2020/010 – BUDGET PRIMITIF 2021

Madame la Présidente présente les propositions du bureau pour le budget primitif de l'exercice 2021.

Ce budget, conforme aux indications d'orientation soumises au débat d'orientations budgétaires lors de la séance du 03 mars 2021, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 119 915.40 euros en section de fonctionnement ;
- 66 166.47 euros en section d'investissement.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés le Comité :

- **adopte** le budget primitif 2021 du budget principal

Délibération : publiée et/ou affichée le 07/04/2021

transmise au Préfet le 07/04/2021

2021/011 – LOCATION SALLES DE CHADIEU – TARIFS ECOLES/ALSH

Madame la Présidente rappelle que les tarifs des écoles/ALSH sont calculés sur un forfait à la journée pour 3€/enfants.

A ce tarif, les écoles/ALSH, hors Mond'Arverne Communauté, disposent d'un bloc sanitaire et d'une petite salle (Nord ou Sud) suivant disponibilités ou de deux salles si le nombres d'enfant le justifie.

Il convient d'ajuster ce tarif lorsque les écoles/ALSH ou autres organismes souhaitent disposer seulement des extérieurs en utilisant uniquement les toilettes.

Madame la Présidente propose de faire appliquer les tarifs suivants :

TARIFS				
Forfait à la journée	ALSH MOND'ARVERNE COMMUNAUTE	ALSH / Ecoles du Syndicat	ALSH / Ecoles hors syndicat	Associations - OT - autres structures
Centre complet	140 €			<i>sur contrat</i>
1 Bloc sanitaire + 1 Salle		3€/enfants	3€/enfants	<i>sur contrat</i>
1 Bloc sanitaire	20€/jour	20€/jour	30€/jour	50€/jour
Occupation sup. des locaux liée au contexte sanitaire		25% du montant en plus	25% du montant en plus	<i>sur contrat</i>

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés le Comité :

- **accepte** les modifications proposées
- **adopte** les grilles tarifaires présentées ajustées

Délibération : publiée et/ou affichée le 04/07/2021

transmise au Préfet le 07/04/2021

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Adoption des délibérations n°2021-006 à 2021-011

Fin de la séance à 19 heures 45.

Gloria DIALLO,	Alexandra JARRIGE,	Adrienne LIBIOUL, <i>excusée</i> <i>Procuration à M. Yves CHAMBON</i>
Pierre GIRAUD, <i>excusé</i> <i>Procuration à Mme Gloria DIALLO</i>	Grégory DESTOMBES,	Yves CHAMBON,
Ludvine FERNANDEZ JAURIAT,	Bernadette TROQUET,	Florian CATINOT, <i>absent</i>
Pierre FERNAND, <i>excusé</i> <i>Procuration à M. Grégory DESTOMBES</i>	Pascal PIGOT, <i>excusé</i> <i>Procuration à Mme Gloria DIALLO</i>	Grégory ROURE,
Pierre CRUEIZE, <i>excusé</i> <i>Procuration à M. Grégory ROURE</i>	Nadine VALLESPI,	Albane MATHIEU, <i>excusée</i> <i>Procuration à Mme Nadine VALLESPI</i>